

# La place et l'utilité d'une confession de foi

1. Publique
2. Systématique
3. Polémique
4. Pédagogique
5. Œcuménique
6. Évangélique et apologétique
7. Historique
8. Juridique
9. Doxologique ou liturgique

## 1. Publique

Une confession de foi est un résumé de ce que croit l'Église en accord avec la Parole de Dieu. Elle fait connaître l'identité de l'Église et de ses membres. Elle est la propriété de l'Église et permet à ses membres de déclarer publiquement ce qu'ils croient en commun. Par elle, l'Église donne une réponse collective et publique à la Parole de Dieu et aux promesses de l'alliance.

## 2. Systématique

La confession de foi est un effort de synthèse (exposé systématique) qui résume l'essentiel de la révélation biblique et qui nous aide à mieux assimiler ce que nous croyons. Il n'y a pas d'opposition entre la foi et l'intelligence. « *Je sais en qui j'ai cru* » (2 Tm 1.12).

## 3. Polémique

Les confessions servent à combattre l'hérésie et à discerner les idées contraires à la Parole de Dieu. La plupart des symboles et confessions sont apparus dans des circonstances où il devenait nécessaire de maintenir la vraie doctrine du salut et de réfuter les hérésies. Il faut éprouver les esprits, car l'Ennemi est toujours à l'œuvre avec son arme favorite, le mensonge. Nous sommes appelés à défendre et à préserver la vérité, à combattre l'hérésie, l'incrédulité et la fausse doctrine, même si aujourd'hui la tendance est à l'indifférence doctrinale. L'Église du Seigneur est « *la colonne et l'appui de la vérité* » (1 Tm 3.15). La vérité ne tolère pas l'erreur.

## 4. Pédagogique

Les confessions et les catéchismes permettent d'éduquer les membres de l'Église, jeunes et adultes, de manière cohérente et responsable. Ce sont des instruments indispensables à l'instruction des nouveaux croyants qui sont admis dans la communion de l'Église, ou des enfants de l'alliance appelés

à faire profession de foi. Depuis le début de l'histoire de l'Église, plusieurs symboles, confessions et catéchismes ont été écrits précisément dans ce but.

## **5. Œcuménique**

Les confessions servent à exprimer, préserver et consolider l'unité de l'Église. Confesser signifie « dire ensemble » ce que l'on croit. Si nous laissons les membres croire ce qu'ils veulent, nous allons nous éloigner de l'unité de l'Église. La confession de foi nous rattache aux générations passées et nous unit à ceux qui veulent servir le Seigneur aujourd'hui en nous permettant d'exprimer ensemble ce que nous croyons au moyen des paroles de la confession. Les membres et les officiers de l'Église sont posés sur un même fondement. La confession permet de rechercher cette unité avec d'autres croyants et Églises fidèles dans le monde. L'Église du Christ doit éviter de s'unir à d'autres qui ne confessent pas la même foi.

## **6. Évangélique et apologétique**

Les confessions de foi sont un témoignage collectif de notre foi rendu au monde et aux gens autour de nous. Au temps de la Réforme, plusieurs confessions ont été écrites dans le but de faire connaître aux rois et aux autorités publiques la foi des réformés et d'expliquer qu'ils n'étaient pas une secte, mais des chrétiens fidèles à la Parole de Dieu. Les confessions servent à faire connaître l'Évangile au monde et donnent un résumé authentique et véritable de la doctrine confessée par l'Église, afin de pouvoir répondre à toute calomnie et opposition.

## **7. Historique**

Les symboles des premiers siècles et les confessions de foi de la Réforme nous conservent un témoignage vivant de la fidélité de Dieu dans l'histoire de son Église. Ils ont pour but de préserver et de promouvoir le véritable héritage de la foi chrétienne. Ils nous aident à transmettre à nos enfants ce que nous avons entendu et à leur redire la louange de l'Éternel et ses œuvres puissantes opérées dans le passé (Ps 78.3-4). Ils encouragent les générations futures à suivre les traces de leurs pères dans la foi et les préparent à célébrer à leur tour les bontés de l'Éternel.

## **8. Juridique**

Les confessions servent à orienter la prédication publique de l'Évangile et le ministère de ceux qui ont des fonctions officielles dans l'Église. Les pasteurs, les anciens et les diacres doivent souscrire à la confession de foi, assurant aux Églises que la même doctrine leur sera partout enseignée et les protégeant contre l'intrusion de faux enseignements.

## **9. Doxologique ou liturgique**

La confession de foi est à la gloire de Dieu; elle est présentée comme un sacrifice de louange au Seigneur (Hé 13.15). Elle fait partie intégrante de l'adoration que l'Église rend à son Dieu. Les confessions servent à unir l'Église et ses membres dans le culte public rendu à Dieu. « Orthodoxie »

signifie droite doctrine, mais aussi droite louange. Une confession peut et doit être très belle (1 Tm 6.12). Elle est le reflet de la vérité qui rayonne de Dieu. Nous confessons le Seigneur en rayonnant de sa gloire.

---

**Paulin Bédard**, pasteur

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))